torial que celui qu'il avait usurpé et au nom duquel il s'immisçait, sous les précédents cabinets, dans tous les détails de la politique intérieure et extérieure. C'est dans l'exercice de ce pouvoir occulte et sans contrôle qu'il a contracté les habitudes d'esprit détestables qui le rendent aujourd'hui incapable de jouer le rôle de ministre parlementaire.

Le président du conseil a montré, dans le débat sur les crédits supplémentaires demandés pour les nouveaux ministères, à quel point il manquait de mesure, de sang-froid, de possession de soi-même. La contradiction le met hors de lui, elle l'exaspère. Or, on ne peut être ministre parlementaire si l'on ne peut supporter la contradiction, si la discussion vous trouble, vous irrite et, au lieu de raisons fortement ou éloquemment déduites, ne vous arrache que des mots irritants, des expressions brutales ou malsonnantes.

Que l'on compare le discours de M. Gambetta à celui de M. Ribot, et l'on sera frappé de la distance qui sépare le premier du second. Celui-ci est aussi disert, aussi habile que celui-là est brutal et maladroit. La colère rend M. Gambetta commun, vulgaire, presque grossier ; évidemment on ne se sent pas, en le lisant, en présence d'un orateur parlementaire, d'un homme fait pour mener les Assemblées. On se sent plutôt en présence d'un orateur de club, d'un tribun, en prenant le mot dans son acception la moins relevée. La moindre contradiction ramène sur les lèvres de l'orateur le vocabulaire trop riche dont il a bombardé ses anciens électeurs des faubourgs, dans la réunion de la rue Saint-Blaise.

Pour conduire les assemblées, il faut encore plus de souplesse et d'habileté que de force. Il faut de la fermeté sans violence ; surtout il faut des ménagements, des égards pour les personnes, de la politesse enfin. C'est un art plus difficile encore que l'art de la parole, celui qui consiste à diriger une majorité. Aussi M. Gambetta réussirait-il — ce dont nous doutons — à trouver et à rédiger le programme que lui demande M. Floquet, qu'il lui resterait encore à faire accepter le programme par la majorité, à le soutenir, à le faire triompher. Il aurait besoin, pour mener à bien une pareille tâche, de toutes les qualités que nous venons d'énumérer, et dont l'absence, devenue manifeste dans son duel avec M. Ribot, le rend manifestement impropre au rôle de ministre parlementaire. C'est là ce qui rend si grave l'échec subi jeudi par le président du conseil.

Nous avons reçu les premiers numéros du *Journal de Rome*, et nous adressons à ce nouveau confrère, romain de nationalité et français de langue, nos félicitations et nos souhaits de cordiale bienvenue.

Le Comité de direction du nouveau journal catholique adresse à ses lecteurs l'avis suivant que nous reproduisons avec une vive sympathie.

« Le *Journal de Rome* vient combattre en faveur d'une cause qui est supérieure aux luttes individuelles et aux querelles particulières des nations. Il vient défendre à Rome, capitale de l'univers chrétien, et dans la langue la plus universellement parlée de nos jours, la cause universelle par excellence, la cause catholique et l'indépendance de la Papauté. C'est là sa raison d'être

« Rome a été le berceau de notre civilisation. C'est de Rome que, grâce aux semences fécondes du christianisme, sont parties les grandes idées de justice et de liberté qui ont refait le monde. Aujourd'hui, ces principes sont partout attaqués. A Rome même, la civilisation chrétienne est menacée. C'est à Rome que nous, nos collaborateurs, nos correspondants, nos souscripteurs, nos adhérents de tous les points du monde, nous allons prendre part dans la lutte en défendant les vrais intérêts des peuples. Parmi ces intérêts, il en est un qui prime tous les autres, c'est l'intérêt de la plus grande institution qui soit sur la terre, la Papauté. Cette institution touche à tout ce qu'il y a de plus sacré dans l'âme humaine : la conscience et la foi; elle touche à tout ce qu'il y a de plus intime, de plus profond dans la vie des peuples : le droit et la civilisation.

« Le *Journal de Rome* inaugure son œuvre avec le calme et la résolution que donnent la certitude de remplir un grand devoir et la confiance dans l'avenir.

« LE COMITÉ DE DIRECTION »

Le premier numéro du *Journal de Rome* a été porté au Saint-Pére par le marquis de Baviera et le comte Boursetty, qui ont préparé avec une si louable persévérance l'œuvre des publications internationales.

Le Pape a bien voulu les entretenir de l'avenir du journal, bénir et encourager les efforts de ceux qui l'ont fondé et de leurs collaborateurs.

Le *Journal de Rome* publie en première page la lettre de Mgr Guilbert, évêque d'Amiens, en réponse au *Clairon*.

On écrit d'Amiens :

« Ne croyez pas que les attaques dont Mgr Guilbert, notre évêque, a été l'objet, aient été approuvées ici par aucun esprit sage et juste. Le vénérable prélat y a répondu par une lettre que vous avait publiée. La vérité est que Mgr Guilbert a plusieurs fois à Amiens, comme il l'avait fait à Gap, rappelé très fermement que l'Eglise n'est hostile à aucune forme de gouvernement et qu'elle ne lie sa cause à celle d'aucun parti politique. Ancien professeur au séminaire de Saint-Lô, auteur d'ouvrages théologiques importants, homme d'étude plus qu'homme du monde, l'évêque d'Amiens ignore-t-il les susceptibilités des partis ? A-t-il pour système de n'en pas tenir compte ? Présentée sans beaucoup de ménagements, la doctrine rigoureusement orthodoxe de l'évêque d'Amiens a irrité vivement certaines personnes, et il n'en a pas fallu davantage pour que Mgr Guilbert fût en butte à d'odieuses calomnies.

On l'a accusé d'être ambitieux. S'il l'eût été, il n'eût pas opposé un refus si prolongé quand on lui demanda de quitter Gap, pour venir à Amiens. S'il l'avait voulu, il serait aujourd'hui archevêque de Cambrai. On lui a reproché de n'avoir pas cessé d'avoir des rapports avec le gouvernement et ses fonctionnaires ; le reproche s'étendrait à tous les évêques ; il frapperait le nonce du Pape et atteindrait ainsi le Pape lui-même. On a prétendu que l'évêque d'Amiens aurait donné son approbation aux actes du gouvernement contre l'Eglise. Mgr Guilbert a au contraire, à diverses reprises, protesté contre ces actes, et, s'il l'a fait avec mesure, il l'a fait aussi avec fermeté.

On a enfin représenté Mgr Guilbert comme lié avec le parti républicain Il est de ceux qui ont demandé toujours aux hommes de tous les partis de défendre la liberté religieuse et il ne considère pas que, pour cette défense, les catholiques de l'école de M. Lamy ne doivent pas être encouragés. Cependant, comme on lui demandait, il y a quelques mois, de patronner un journal qu'on voulait fonder pour défendre la religion sur le terrain républicain, il s'y refusa, disant qu'il ne voulait participer à aucune entreprise politique. Voilà l'évêque respectable qui a été attaqué ces derniers temps avec violence ; il méritait plus d'égards d'écrivains qui font profession d'être catholiques et qui devraient réserver leur talent pour combattre les ennemis de la religion. »

LE DISCOURS DE M. DES ROTOURS

Nous donnons ci-dessous la suite de l'important discours prononcé par M. Des Rotours, dans la discussion du traité Franco-Italien.

Une autre disposition du traité italien, qui est bien plus sérieuse encore, est celle qui attaque une stipulation du traité de 1861, et de tous les traités qui lui ont succédé. Je veux parler de l'article qui établit la réduction de 30 à 25 p. 100 du droit sur le blanchi comparativement à l'écru.

Je vous l'ai dit, je ne suis pas commerçant comme M. Labadié ; mais enfin vous savez très bien, et vous savez tous comme moi que le tissu écru, en arrivant au blanchissage, a perdu une partie de son poids; et comme en définitive, avant tout, dans nos tarifs, il ne faut pas constituer de protection au profit de l'étranger, on a toujours admis qu'il fallait qu'il existât un écart entre le droit sur le tissu écru et le tissu teint ou blanchi. Ce supplément de droit doit de plus représenter le supplément de main-d'œuvre. Eh bien, ce droit, cet écart en ce qui concerne les tissus de lin, était de 30 p. 100 : c'était le traité de 1861 avec l'Angleterre qui l'avait fixé. Tous les autres traités l'avaient admis depuis et dans les enquêtes économiques, jamais cette proportion n'avait été critiquée.

Personne n'est venu ici la critiquer à la tribune lors du tarif général. Quel n'a pas été l'étonnement des industriels quand, sans avoir été consultés, ils ont fait cette singulière découverte au *Journal officiel*, que la proportion du droit supplémentaire était réduite, dans le traité italien, de 30 à 25 p. 100. La même réduction a été faite pour les fils retors.

Je dois dire que les négociants et industriels belges étaient, eux, parfaitement au courant de ce qui se passait et qu'ils avaient été consultés par leurs négociateurs.

Ces dispositions introduites dans le traité italien n'intéressaient pas l'Italie.

Eh bien, messieurs, pouvez-vous encore nous dire que les droits sur les tissus ne sont point engagés par ce traité avec l'Italie? Pouvez-vous encore nous dire que c'est là une question réservée ? Eh bien ! non ! dans votre traité avec l'Italie vous masquez les clauses douteuses du traité avec la Belgique.

Il est un autre point que n'engage, Dieu merci ! à aucun degré, le traité avec l'Italie. Il forme l'objet d'une disposition du traité avec la Belgique.

Mais cette stipulation est tellement étrange qu'il importe de la signaler dès à présent à l'attention de la Chambre.

Elle serait la consécration d'un abus signalé lors de l'enquête de 1870 et reconnu par le Gouvernement de cette époque.

Vous nous demandez aujourd'hui de ratifier les droits qu'on nous propose par certains tarifs avec l'Italie et qui comportent des droits différents entre les tissus écrus, blanchis ou teints. Mais, messieurs, c'est une pièce en deux actes. On nous propose aujourd'hui de dire qu'il y aura un droit de tant sur les tissus écrus, et un droit de tant sur les tissus blanchis. Dans le traité avec la Belgique, il y a une petite disposition qui est mise entre les lignes en annotation : *in cauda venenum*, et dans laquelle on dit : pour savoir si un tissu est blanchi, teint ou écru, il faudra se reporter aux types annexés aux conventions de 1861 et 1863.

Or, savez-vous ce que sont ces types de 1861 et de 1863 ?

Ce sont des types qui, à la suite d'une enquête extra-parlementaire à laquelle s'est livré M. Ozenne en 1869, et qui, lors de l'enquête parlementaire de 1870, ont été reconnus des trompe-l'œil, des types inexacts. Je ne veux pas employer une autre expression, M. le président ne me la permettrait pas.

M. MÉLINE. C'est parfaitement exact !

M. LE RAPPORTEUR. Cela ne concerne que le traité belge

M. DES ROTOURS. Vous dites que cela ne doit pas nous préoccuper. En vérité, votre optimisme est étrange. Croyez-vous qu'il soit tolérable d'avoir comme épée de Damoclès, sous le tarif que vous nous faites voter aujourd'hui, un autre tarif qui est proposé par le Gouvernement, que certains veulent accepter, et dont les combinaisons sont telles que, s'il est ratifié, il sera permis à des importateurs peu consciencieux de faire entrer au droit de l'écru ce qui est réellement teint et blanchi ?

J'ai ici une lettre de M. Alfred Leroux, le père de notre excellent collègue qui, avec cette droiture et cette honnêteté qui étaient un des traits de son caractère, ayant reconnu l'inexactitude des types, a dit : « Je n'en veux plus. Ils ne seront plus appliqués. »

Il y a aussi une lettre de M. Amé, écrite après la décision de M. Alfred Leroux, et par laquelle le directeur général des douanes fait connaître que des ordres ont été donnés pour que le département du commerce s'entende avec la Belgique pour faire de nouveaux types.

Voici, du reste, la lettre :

« Paris, 6 décembre 1869.

» Monsieur,

» Son Excellence le ministre du commerce annonce à l'administration que le gouvernement français va s'entendre avec le gouvernement belge pour la formation de nouveaux types de toiles de lin ou de chanvre...

» *Signé* : AMÉ. »

Eh bien, messieurs, quand un ministre a reconnu l'erreur — il l'a reconnu il y a dix ans — nous devions croire que cela était fini.

Eh bien, non ! — Les erreurs, les abus sont vivaces, car rien n'est vivace comme les abus. — Ces malheureux types, on veut les faire revivre dans le traité belge...

M. MÉLINE. Mais permettez-moi de vous faire observer que ce n'est pas dans le traité italien.

M. DES ROTOURS. Je dis que c'est dans le traité belge.

M. LE MINISTRE DU COMMERCE ET DES COLONIES. Nous discutons en ce moment le traité italien et non pas le traité belge.

M. MÉLINE. Il ne faut pas laisser croire aux Italiens que vous tranchez cette question : elle ne le sera que plus tard, à propos du traité belge.

M. DES ROTOURS. Cette stipulation n'existe à aucun degré dans le traité italien, et les Italiens ne sauraient s'en prévaloir. Je dis qu'il est très regrettable, que c'est une situation bien pénible pour nous de voter les traités par morceaux, de décider quel est le droit sur l'écru et sur le blanchi, alors qu'en définitive on n'a pas encore fait justice de cet abus monstrueux, de cette fraude qu'un ministre a reconnue et qu'on ne peut, je crois, qualifier trop sévèrement.

M. le ministre m'a déclaré qu'à aucun degré ces types ne sont applicables à l'Italie ; je tiens à en prendre acte et à lui demander de faire disparaître au plus tôt cette stipulation du traité franco-belge.

M. le rapporteur vous disait en commençant :

« Si on a rejeté le traité de 1878, c'est qu'il y avait, dans ce traité avec l'Italie, autre chose que ce qui devait y être. »

Eh bien, je constate que, dans le traité avec l'Italie, qu'on nous propose aujourd'hui, vous avez modifié les catégories des toiles, la tarification des blanchis, des tissns et des fils retors, et vous les avez modifiées de la manière la moins justifiée, et cette disposition était sans intérêt pour l'Italie. Vous avez masqué, sous le couvert d'un traité avec l'Italie, des dispositions qui intéressent uniquement et exclusivement la Belgique.

Mais, M le rapporteur, dans les causes du rejet du traité avec l'Italie en 1878 en a omis deux sur lesquelles je me permettrai de revenir. Tout à l'heure l'honorable rapporteur vous disait : Mais les forces industrielles de l'Italie ont été singulièrement exagérées; mais, en réalité, l'Italie est un pays essentiellement agricole, elle nous envoie surtout des produits du sol, des bestiaux, des matières premières Quant à son importation de produits manufacturés, elle n'importe en France que pour 2 millions.

M. le rapporteur de la convention de 1878, que M. Berlet doit un peu connaître, nous disait que les importations d'objets manufacturés de l'Italie en France étaient de 54 millions.

M. LE RAPPORTEUR. C'était une faute d'impression.

(A suivre.)

BULLETIN DU TRAVAIL

La *Gazette de Tourcoing* a reçu la lettre suivante :

A propos d'une nouvelle organisation des Sociétés de Secours Mutuels

Tourcoing, 12 décembre, 1881.

Monsieur le Rédacteur,

Permettez à un vieil ami des ouvriers de leur dire, par la voie de votre journal, que, selon lui, ils font fausse route, en s'engageant dans le nouveau mode d'organisation des Sociétés de Secours mutuels que l'on s'efforce d'établir en ce moment sous le patronage de la Municipalité.

Cette intervention administrative ne peut que nuire aux intérêts que l'on prétend servir. Elle donnerait à la nouvelle société une teinte politique, qui pourrait éveiller quelques sympathies, mais qui soulèverait d'un autre côté de trop justes défiances. Du même coup grand nombre de bourses se fermeraient qui auraient pu s'ouvrir pour alimenter par des subventions bienfaisantes la caisse de réserve qu'il s'agit de former.

Que les ouvriers, invités à réaliser des économies sur les frais accessoires des sociétés actuelles, s'y prêtent, je ne les en blâmerai pas. Mieux vaut consacrer à des dépenses utiles les fonds que l'on gaspille chaque année dans des fêtes de cabaret.

Qu'ils se fusionnent dans une vaste société où viendront s'absorber et se perdre les nombreuses sociétés existantes. Ils me permettront de regretter pour eux la camaraderie, la confraternité, qui créaient entre eux des rapports habituels dans des réunions moins nombreuses, où tous se connaissaient ; mais enfin, libre à eux de renoncer à leurs vieilles amitiés et de s'isoler les uns des autres.

Ce que je voudrais leur faire comprendre, c'est qu'au lieu de se grouper autour d'une municipalité, qui peut disparaître demain (ceci est vrai de toute municipalité), et qui s'en servira plus qu'elle ne les servira, ils feraient mieux de se grouper autour de leurs patrons et de demander à ceux-ci de composer avec eux un fonds de réserve, qui serait bien autrement considérable que celui qu'on fait miroiter devant eux.

Quand 500 membres d'une société économisant 4 francs par tête auront, selon les calculs d'une brochure répandue à profusion, réalisé une économie totale de 2,000 francs, l'Etat, dit-on, les gratifiera de 800 francs ; et c'est cette annuité de 2 800 fr. qui, par les intérêts et des capitalisations successives, donnera, au bout de 20 ans, un capital de réserve montant à 100.000 francs.

Dans cette hypothèse, les ouvriers qui feront partie de la Société de secours, renonceront à rien toucher de la caisse de réserve pendant 20 ans. Alors, après un quart de siècle, on commencera à toucher un revenu de quelques mille francs, qui serviront à payer un certain nombre de pensions.

Je suppose au contraire que les patrons, réunis dans une sorte de syndicat de protection bienveillante, s'imposent une contribution annuelle de 100 francs pour les uns, de 50 francs pour les autres, le maigre chiffre de 800 francs sera bientôt quadruplé, peut-être décuplé, et le capital au bout de 20 ans s'élèvera bien au-delà de 100,000 francs.

Rien n'empêcherait d'ailleurs que les annuités fussent versées dans la caisse des Dépôts et Consignations, pour ne pas perdre la subvention de l'Etat, mais à la condition que, si on le jugeait bon, on pourrait à son gré reprendre la somme déposée. Ce serait une duperie en effet de placer à fonds perdus. Et c'est pourtant ce que donnerait lieu de craindre l'exemple de la Société de Saint-Barthélemy, qui ne peut recouvrer, malgré des démarches réitérées, les pauvres 700 francs qu'elle avait versés dans des temps plus heureux pour elle.

Dans ce plan nouveau que je propose aux patrons et aux ouvriers, intéressés les uns comme les autres à vivre en bonne intelligence, il ne serait même pas nécessaire de fusionner les sociétés. Chacune d'elles pourrait conserver son autonomie, à la seule condition d'accepter un réglement uniforme, qui aurait été élaboré d'un commun accord entre le syndicat des patrons et les chefs des sociétés. Et si l'on veut qu'il n'y ait qu'une seule société, tout au moins elle se distribuerait en sections, et les groupes amis trouveraient encore le moyen de subsister.

Que les ouvriers membres des sociétés de secours mutuels ne se hâtent pas trop dans la voie où on les pousse. J'ai lieu de croire que des patrons en assez grand nombre se préoccupent de cette question, et qu'une résolution est à la veille de se produire.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, mes salutations empressées. X...

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira mardi 13 décembre à huit heures du soir.

Voici l'ordre du jour :

Offres à faire aux propriétaires qui ont requis l'expropriation totale de leurs immeubles conformément aux dispositions de l'article 50, de la loi du 3 mai 1841 ;

Demande de déclaration d'utilité publique, de la création d'un nouveau cimetière à Maufait ;

Homologation de Mme veuve Chopart, au sujet des travaux de voirie, rue des Fondeurs;

Offre à MM. Moïse Rogier et Henri Bossut, pour parcelles de terrain cédées à la voie publique, rue des Sept Ponts, et au chemin des Barbieux;

Réception définitive de la construction des tables de l'école rue Archimède;

Avis à donner sur la demande tendant à ce que la Société générale des Magasins généraux de France et d'Algérie soit autorisée à exploiter les magasins généraux de Roubaix en lieu et place de M. Savin aux conditions de la convention intervenue entre ce dernier et la ville,

Demande d'établir un entrepôt de vins dans les magasins généraux;

Demande de subvention formée par le cercle horticole de Roubaix ;

Communication d'une lettre par laquelle les membres de la commission des logements insalubres se démettent de leurs fonctions;

Demande d'un crédit de 58 francs pour solder les intérêts de l'emprunt à la Caisse des chemins vicinaux;

Demande de secours formée par le sieur Lerouge, receveur d'octroi;

Demande de pension de retraite formée par le sieur Leclercq sergent-tambour des pompiers.

Mercredi à 7 heures, une messe basse sera célébrée en l'église Notre-Dame, par le R. P. Romain, pour le repos de l'âme du R. P. Raphaël, décédé à Louvain.

MORT D'UN FRAUDEUR. — On nous rapporte qu'hier matin un fraudeur, serré de près par des douaniers s'est jeté dans le canal de Roubaix aux environs du Pont du Sartel. Le malheureux n'avait pas voulu abandonner sa charge, espérant pouvoir traverser le cours d'eau à la nage. Entraîné par son fardeau et paralysé sans doute aussi par le froid, il ne tarda pas à couler à fond et quand on le retira de l'eau, il avait cessé de vivre.

Nous avons annoncé, il y a une quinzaine de jours, l'arrestation d'un garçon-pâtissier soupçonné d'être l'auteur d'un vol de 320 francs, qui avait été commis chez M. Vanbover, cabaretier, Grande-Rue N° 14, à Roubaix.

Les preuves de culpabilité n'étant pas suffisantes, nous avions omis de citer son nom ; quelques jours après, l'inculpé était mis en liberté.

La police, néanmoins, ne le perdit pas de vue et fit bien.

Notre mitron se croyant débarrassé de toute surveillance, fit depuis sa sortie de prison, des dépenses telles, qu'un agent de la sûreté qui le *filait* crut nécessaire d'avertir ses chefs.

Interrogé sur la provenance des pièces de cent sous qu'il prodiguait si facilement, Pierre Wintmans ne sut que répondre, et cette fois, il a été *coffré* pour tout de bon.

Par suite du mauvais temps, le cirque *Brésilien-Japonais* n'a pu être installé samedi et les deux premières représentations n'ont pu avoir lieu aux heures fixées. Ce contre-temps a découragé le public qui, à deux reprises différentes, s'est dirigé vers le boulevard central, pour assister aux exercices de la troupe japonaise.

La représentation du soir a été digne des promesses du directeur de cette troupe, qui, au lieu d'afficher en ville le programme de la soirée, avait simplement annoncé qu'il réservait au public de véritables surprises.

Nous ferons de même, et nous dirons comme dans la chanson de l'*Invalide à la tête de bois*. Il faut le voir pour le croire.

Le *Vol des papillons*, les *exercices du paravent*, les *sauts périlleux*, de la brésilienne Mlle Kabowls, ont successivement émerveillé, surpris et épouvanté les spectateurs.

M. Soulié a présenté hier au public roubaisien, la plus curieuse troupe d'artistes étrangers, qui ait, jusqu'à présent, visité notre ville.

Encore un meurtre !

Une rixe sanglante a eu lieu hier à 11 heures du soir, dans la rue du Chêne-Houpline, à Tourcoing.

Le couteau y a encore une fois joué son funeste rôle.

La scène sauvage s'est passé en face du cabaret de la Belle-Vue.

Un débourreur nommé Remi Himpers, âgé de 17 ans, habitant la rue, rentrait à son domicile en compagnie d'un autre jeune homme, son ami. Tout-à-coup trois individus stationnant au milieu de la rue se mirent brutalement à les interpeller ; l'un d'eux même sans plus de préambule se rua sur le compagnon d'Himpers, en lui envoyant un énorme coup de poing.

Le jeune débourreur essaya de défendre son camarade. Alors l'agresseur tournant sa rage contre ce nouvel adversaire, tira son couteau et en porta deux coups violents au malheureux Himpers.

Himpers aidé par son ami, put néanmoins rentrer chez lui ; il perdait des flots de sang. Une fois dans sa chambre il est tombé sans connaissance.

Himpers a deux blessures graves : une à la cuisse, l'autre au dos. Cette dernière est mortelle. Le coup de couteau a été porté avec une telle rage qu'un poumon a été perforé.

Le meurtrier est encore un belge, nommé Charles Desmet, journalier demeurant au Pont-des-Piats.

La police prévenue presque aussitôt de l'événement s'est rendue au Chêne-Houplines.

Le meurtrier n'a pu être arrêté. Il a fui sans doute en Belgique, mais il ne pourra quand même échapper.

Des agents ont cerné toute la nuit la maison où il logeait, mais le misérable n'y était pas rentré et pour cause.

On a arrêté un tisserand nommé Léon Vandewaele, âgé de 35 ans, demeurant rue du Chêne-Houpline . Il se trouvait, croit-on, en compagnie du meurtrier. En tous cas il a fait des efforts pour empêcher qu'on n'allat prévenir la police.

Un cheval attelé à un camion, stationnant en face de la maison Flipo-Bouchart, rue Saint-Pierre, à Tourcoing, s'est emporté, hier vers dix heures et demie du matin.

Il s'est élancé au grand trot par les rues du Casino, Verte, de l'Industrie. Dans cette dernière rue, il a renversé un charretier nommé Alfred Poulain, âgé de 23 ans, arrêté près de sa voiture.

Le cheval a continué sa route, ventre-à-terre, par les rues Sainte-Barbe, de la Cloche. Au moment où il pénétrait dans cette dernière rue, un fermier de la Croix-Rouge, M. Charles Flipo, l'a saisi à la bride et l'a maintenu. Il y avait certainement un danger des plus sérieux d'arreter un cheval emporté, dans une rue aussi étroite.

Nous félicitons ce courageux citoyen.

Le charretier qui a été renversé rue de l'Industrie, a été atteint par le timon; une des roues du camion lui est aussi passée sur la cheville. Alfred Poulain a été transporté dans une maison voisine, où le docteur Rogeau a constaté une forte contusion à l'épaule et une luxation au péroné de la jambe droite.

Le cheval emporté, appartient à M. Broways, teinturier, à Roubaix.

Le conducteur, Oscar Hardouin, âgé de 17 ans, était occupé à rentrer deux balles de laine dans la filature de M. Flipo, au moment de la fugue du cheval. Il prétend que l'animal, habituellement tranquille, a dû être tourmenté par un gamin, pour s'en aller de cette manière.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE.— Hier à trois heures et demie, comme nous l'avions annoncé, a eu lieu dans la grande salle des concerts de l'ancien *Cercle du Nord*, à Lille, la conférence de M. Renouard, bibliothécaire-archiviste de la Société de Géographie, vice-consul d'Italie.

Sur l'estrade nous avons remarqué M. Crépy, président de la société, M. Faucher, conseiller municipal, et un grand nombre de membres de la société.

Une assistance très nombreuse a écouté avec un vif plaisir et a beaucoup applaudi la spirituelle causerie, que l'orateur a intitulée : « *une promenade en Algérie.* » Il a raconté le voyage qu'il a fait, il y a quelques mois, dans cette contrée. Les légendes et les anecdotes sur les villages et les habitudes des populations, ont ajouté un nouveau charme à cette séance, qui a été terminée par des projections lumineuses parfaitement réussies.

La commission des contre-maîtres et ouvriers de Lille a adressé à M. Gambetta et à MM. les sénateurs et députés du Nord les lettres que nous avons reproduites il y a quelques jours. Le secrétaire M. G. Barat, a reçu jusqu'ici la réponse de MM. Corne et Massiet du Biest, sénateurs; de MM. Brame et Debuchy, députés.

Les représentants du Nord expriment la crainte que les traités, tout défectueux qu'ils soient, n'obtiennent l'approbation des Chambres.

UN CAS D'HYDROPHOBIE. — Vendredi, dans la journée, un cheval appartenant à M. B..., loueur de voitures, rue des Postes, à Lille, a eu une attaque d'hydrophobie dans son écurie et s'est dévoré une partie du poitrail.

La pauvre bête, qui avait été mordue par un chien hydrophobe, n'a pas tardé à succomber.

La grande séance annuelle de la société des sciences de Lille

LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES de Lille a tenu hier sa séance solennelle de l'année.

Elle était présidée par M. Gosselet, ayant à sa droite M. Cambon, préfet du Nord et à sa gauche, M. Géry-Legrand, maire de Lille.

Sur l'estrade, on remarquait, outre le bureau de l'Association, les notabilités civiles et militaires.

La séance a été ouverte par la musique des canonniers sédentaires qui a exécuté avec beaucoup d'art l'ouverture de *Stratonice* de Méhul.

L'excellente musique a encore donné une grande fantaisie de Leroux, dédiée à la mémoire de Pierre Baumann et enfin la clôture a été le *Vieux Beau*, un galop de Fauerbach.

On le voit, cette séance a rempli complètement le programme des travaux de la Société : sciences, agriculture et beaux-arts. Disons de suite qu'elle a été magnifique comme toujours et que la vaste salle du Grand-Théâtre pouvait à peine contenir la foule qui s'y pressait.

M. le président Gosselet a prononcé un discours dans lequel, après avoir rendu hommage à la mémoire des quatre confrères éminents, que la Société vient de perdre coup sur coup, il a su captiver son auditoire en parlant de sa science favorite, la Géologie.

L'orateur a terminé cette magnifique dissertation scientifique par une affirmation spiritualiste qui a été couverte par les applaudissements de toute la salle. Pour trait final il a cité les paroles du psalmiste que Linnée inscrivait au frontispice de son *Système de la Nature* :

O Jehovah !
Quam ampla sunt tua opéra !
Quam sapienter ea fecisti !
Quam plena est terra possessione Tuâ !

Ensuite, M. le Secrétaire De Norguet fait le compte-rendu des travaux de l'année.

M. Aimé Houzé de l'Aulnoit lit son rapport sur les questions de littérature et d'histoire proposées par la Société ainsi que sur le prix des Beaux-Arts dit : *prix Wicar*.

M. Paul Hallez donne lecture de son rapport d'un autre prix Wicar pour le concours des sciences.

Enfin M. Van Hende proclame les récompenses décernées aux anciens serviteurs, les diplômes accordés aux chauffeurs et la prime Parnot.

Voici le palmarès de ce dernier concours :

Messieurs,

Vous venez d'applaudir aux triomphes de l'intelligence et du génie : pour clore le cercle de la Société, il faut aborder maintenant un genre de récompenses plus modestes, mais non moins estimables, celles qui s'adressent à la vie pratique et témoignent d'une âme généreuse et incapable de faiblir devant les difficultés du devoir: je veux dire celles qui sont proposées à l'ouvrier honnête et laborieux, au serviteur fidèle et dévoué.

Chaque année, la Société décerne des diplômes de plus en plus recherchés par une catégorie d'ouvriers à qui les industriels de l'arrondissement de Lille, confient la mission de conduire leurs machines à vapeur. Pour obtenir le diplôme de chauffeur, les candidats doivent, devant une commission spéciale, faire la preuve de leurs connaissances théoriques et pratiques.

Le rapporteur de cette Commission, M. Alfred Renouard, signale particulièrement cette année le mérite des candidats qui, très-exercés sur la pratique des machines à vapeur, comme les années précédentes, ont semblé posséder très-suffisamment les notions théoriques qu'on n'aurait pas osé attendre de personnes, dont quelques-unes n'ont reçu qu'une instruction des plus restreintes. La Société se plaît à féliciter de ce résultat M. le professeur Lefebvre, qui n'a rien négligé pour rendre son cours attrayant, en même temps que profitable pour tous.

Un diplôme de chauffeur est décerné à :

1° *Certificat de chauffeur-conducteur.*

M. Jan, Eugène, né à Douai le 23 décembre 1858, employé aux ateliers de la Compagnie du chemin de fer du Nord, à Hellemmes.

2. M. Sebert, Paul, né à Lille (Fives), le 14 juin 1863, employé aux ateliers de la Compagnie de Fives-Lille, à Fives-Lille.

3. Hunez, Charles, né à Houplines le 15 avril 1843, employé aux ateliers de la Compagnie de Fives-Lille, à Fives-Lille.

4. M. Ravier, Richard, né à Hellemmes le 9 août 1861, employé aux ateliers de la Compagnie du chemin de fer du Nord, à Hellemmes.

2° *Certificat (ordinaire) de chauffeur.*

5. M. Asselberghs, Charles, né à Diest (Belgique) le 4 novembre 1852, employé à la fonderie de cuivre de M. Mercier, à Lille,

6. M. Vasseur, Joseph, né à Vimy (Pas-de-Calais) le 23 juillet 1843, employé à la fabrique de couleurs de M. Marchand, à Thumesnil (Faches).

7. M. Rousselle, Emile, né à Lille (Fives) le 13 mai 1859, employé aux ateliers de la Compagnie du chemin de fer du Nord, à Hellemmes.

8. M. Morvan, Auguste, né à Brest (Finistère) le 3 janvier 1866, employé aux ateliers de la Compagnie de Fives-Lille, à Fives-Lille.

9. M. Prudhomme, Constant, né à Liège (Belgique) le 22 octobre 1838, employé à l'Union linière du Nord, à Lille.

10. M. Lefebvre, Adolphe, né à Lille le 22 septembre 1864, employé à la Chaudronnerie de MM. Meunier et Compagnie, à Fives-Lille.

11. M. Legrand, Paul, né à Berguette (Pas-de-Calais) le 14 décembre 1849, employé aux ateliers de la Compagnie du chemin de fer du Nord, à Hellemmes.

12. M. Thuillier, Joseph, né à Vignacourt (Somme) le 30 janvier 1855, employé à l'Union linière du Nord, à Lille.

13. M. Librecht, Charles-François, né à Marcq-en-Barœul le 7 mars 1862, employé à l'Union linière du Nord, à Lille.

La prime Parnot (100 francs), au sieur Henri Sauvage, chauffeur-conducteur chez MM. Duriez frères, filateurs à Seclin, pour sa bonne conduite et les soins qu'il a toujours donnés à sa machine dans l'exercice de sa profession.

Nous signalerons particulièrement cette année le mérite des candidats qui, très exercés sur la pratique des machines à vapeur, comme les années précédentes, nous ont semblé posséder très suffisamment les notions théoriques que nous n'aurions pas osé attendre suffisamment de personnes dont quelques-unes n'ont reçu qu'une instruction des plus restreintes, Nous devons surtout féliciter de ce résultat M. le professeur Lefebvre qui n'a rien négligé pour rendre son cours profitable pour tous

C'est à la suite d'une semblable distribution de diplômes de chauffeurs, à laquelle avait assisté une honorable industrielle de notre ville, qu'a été fondée la prime Parnot, en vertu d'un legs fait à la Société des Sciences, pour récompenser chaque année un chauffeur méritant.

Cette prime, consistant en une somme de cent francs, a été décernée, à l'unanimité des suffrages de la Commission, au sieur Henri Sauvage, né à Gondecourt, en 1819, actuellement chauffeur chez MM. Duriez frères, filateurs à Seclin. Ce bon et honnête ouvrier, entré en 1837, comme aide-chauffeur dans la sucrerie de M Collette, à Seclin, est devenu à son tour un chauffeur habile et expérimenté. Comme M. Collette, ses patrons actuels, MM. Duriez, chez qui Sauvage est entré en 1865, ont déclaré n'avoir qu'à se louer de son exactitude et des soins qu'il a toujours apportés à son travail.

C'est encore la Société des Sciences qui, la première, dans l'arrondissement le plus peuplé de la France, s'est fait un honneur de stimuler, parmi les vieux serviteurs de l'industrie et de la famille, le désir de voir couronner dans ces assises solennelles, le mérite modeste, persévérant et peu connu.

Les médailles que nous allons décerner sont dues à la considération dont jouissent, parmi leurs camarades et vis-à-vis de leurs patrons et de leurs maîtres, ceux dont le zèle, l'exactitude, la probité et le dévouement ont marqué toute la carrière.

Cette année, Messieurs, au moment de satisfaire aux demandes qu'elle a reçues, la Société s'est trouvée en présence de faits qui lui ont suggéré la pensée de remplir elle-même, envers ses propres agents, un devoir de gratitude dont nous allons vous soumettre les motifs.

Le bureau, se faisant l'organe de nos sentiments unanimes et le promoteur d'un acte de justice, nous a proposé de reconnaître, par un témoignage public, les services rendus, depuis de longues années, à la Société des Sciences, par son secrétaire et son appariteur.

M. Tancrez, ancien conducteur des ponts et chaussées, se recommande à plusieurs titres à notre sollicitude. Employé depuis 45 ans au secrétariat de la Société des Sciences, il a cumulé jusqu'à ce jour des emplois analogues au Conseil de salubrité et au Comice agricole; c'est que, travailleur infatigable, ne prenant ni trêve ni repos, il a procuré partout la même satisfaction ; esprit lucide et prompt à s'assimiler la nature des travaux de ces sociétés savantes, il leur a apporté un contingent d'observations utiles qui ont été insérées dans leurs mémoires. L'hygiène et l'industrie dan le département du Nord, traitées en collaboration avec deux savants de notre ville, les concours de boucherie et d'animaux reproducteurs et la statistique agricole des cinq cantons de Lille, lui ont fourni l'occasion de publier des travaux de longue haleine et des tables méthodiques et détaillées, qui le mettent au-dessus des employés ordinaires.

M. Tancrez, dont la mère vient d'accomplir sa centième année d'existence, travaille encore sans relâche. Aussi la Société, voulant dès aujourd'hui le récompenser du zèle intelligent qu'il n'a cessé de déployer dans sa longue et laborieuse carrière, lui décerne une médaille d'or.

Pierre Quesnay, notre appariteur, qui vient de prendre sa retraite, est également arrivé à un grand âge, après avoir exercé pendant 35 ans les diverses fonctions de son service, comme il l'a fait autrefois aux cours publics de physique de M. Delezenne et de chimie de MM. Kuhlmann et Corenwinder. Son zèle, son exactitude, sa discrétion appréciés de tous les membres de la Société, en ont fait un auxiliaire utile et recommandable. Sur la proposition du bureau, la Société lui a voté, à l'unanimité, une médaille d'argent.

Je reviens à l'objet ordinaire de ce rapport qui, dans sa simplicité, fait battre plus d'un cœur au sein de cette assemblée. Les longs et loyaux services que visent nos récompenses témoignent de l'énergie et de la droiture, unis à la bonté et au dévouement, de serviteurs pénétrés du sentiment de leurs devoirs. Voici les noms de ceux que la Commission a cru reconnaître comme les plus méritants, parmi les nombreux candidats qui lui ont été signalés :

I. — *Agents de l'industrie manufacturière.*

1° Henri Dotte, paqueteur et receveur d'ouvrage, occupé depuis 47 ans, chez Madame veuve Gustave Toussin, à Lille.

2° Elisa Coquel, plieuse de fils, depuis 47 ans, chez M. Victor Saint-Léger, à Lille.

3° Louis Drense, ouvrier depuis 46 ans, chez M. Descamps-Beaucourt, filateur de fils, à Lille.

Très soigneux à sa besogne, Drense a été à tout âge un modèle d'exactitude et de sobriété.

4° Louis Castelain, paqueteur de fils, depuis 41 ans, chez M. Lemaire-Requillart, à Tourcoing.

5° Etienne Sauvage, ouvrier depuis 40 ans, chez MM. Longhaye-Descamps et Rogez, négociants en fils, à Lille.

Sauvage, le plus honnête et le plus laborieux des ouvriers de la maison, a parfaitement élevé sa nombreuse famille.

6° Stéphanie Montagne, ouvrière depuis 36 ans, dans la filature de coton de MM. Lefebvre-Horrent frères, à Lille.

7° Henri Cocheteux, contre-maître de tissage depuis 32 ans, chez M. François Debuchy, à Lille.

Cocheteux est le fils d'un ancien ouvrier de la maison. Son zèle, ses capacités et sa probité sont au-dessus de tout éloge.

8° Adolphe Blaisel, contre-maître depuis 30 ans, chez Mme veuve Fauchille, à Lille.

Par suite du décès de M. Charles Fauchille, cet honnête serviteur fut chargé de la garde et de l'entretien de l'établissement. Depuis six ans il a rendu, par son zèle et sa perspicacité, d'importants services à la liquidation.

II. — *Ouvriers des corps de métiers.*

1° Pierre Clerment, garçon boucher, depuis 61 ans chez M. Dérumaux, à Lille.

Les soins et l'expérience de Pierre Clerment lui ont permis d'attirer dans la maison une clientèle qu'il a constamment réussi à satisfaire

2° Julien Six, distillateur, depuis 45 ans, chez M. Lambelin-Sénéchal, brasseur à Bondues.

3° Florentin Hiroux, marbrier, depuis 41 ans, chez M. Barbieux-Pauvaux, à Roubaix.

4° François Rossel, chef d'atelier, depuis 40 ans, dans la teinturerie de M. Rossel-Lhermitte, à Lille.

5° Sylvie Pluquin, couturière, depuis 40 ans, dans la famille de Madame veuve Véret-Rouzé, à Lille.

Une carrière bien remplie, une vie pleine d'abnégation, tels sont les titres de Sylvie Pluquin à la récompense qui lui est décernée.

6° Louis Willaumé, ouvrier depuis 45 ans, chez MM. Jonville-Sapin, frères, marchands de charbon à Roubaix.

7° Augustin Delbar, cylindeur, depuis 39 ans, chez M. Hazebrouck-Lotar, à Roubaix.

Augustin Delbar a élevé quinze enfants. Parvenu à l'âge de 70 ans, il travaille encore et se prive de bien des coucours pour assister les enfants d'un de ses fils, décédé.

8° Ignace Legroux, charpentier, depuis 38 ans, chez M. Bauvin-Brunel, à Seclin.

9° Joseph Havez, ouvrier depuis 37 ans, chez . Bériot, fabricant de chicorée, à Lille.

10° Joseph Desmettre, ouvrier corroyeur, depuis 30 ans, chez Mlle Léontine Desmettre, à la Madeleine.

C'est au zèle et à l'intelligence de Joseph que Mlle Desmettre a dû de pouvoir continuer la gestion de l'établissement fondé par son père.

11° Jean Paulvaiche, couvreur, depuis 37 ans, chez M. Testelin, entrepreneur, à Lille.

La maison Testelin emploie aujourd'hui parmi ses ouvriers la seconde et la troisième génération des Paulvaiche.

12° Louis Dubus, teinturier, depuis 36 ans, chez Mme E. Fiévet ; à Lambersart.

Dévoué jusqu'à l'abnégation, Dubus n'a point consenti à quitter Mme Fiévet après la mort de son mari.

13° Xavier Drelon, dragueur, attaché depuis 35 ans au service municipal de la ville de Lille.

(A suivre)

Par décision du Conseil municipal de Roubaix en date du 14 novembre dernier, quatre cours nouveaux à l'école de musique ont été créés savoir :

1° Classe de chant individuel (demoiselle);
2° Classe de chant individuel (hommes);
3° Classe élémentaire solfége demoiselles;
4° 2me classe de Piano demoiselles.

Les personnes qui désireraient concourir pour obtenir ces places sont priées d'adresser